



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

lieux de mémoire

Question écrite n° 76602

Texte de la question

M. Marc Dolez appelle l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication, sur la situation de la maison de l'écrivain-combattant de la guerre 1914-1918, Henri Barbusse, située à Aumont-en-Halatte (Oise), restée pour l'essentiel dans l'état où l'avait mise l'armée nazie, c'est-à-dire saccagée, ce qui rend sa visite impossible pour le moment. Cela complique considérablement les initiatives d'animation sur la vie, l'œuvre et l'action de l'écrivain assumées par l'association des amis d'Henri Barbusse, propriétaire de cette maison, qui, malgré ses nombreux efforts et démarches, n'a pas pu encore obtenir sa requalification ni réaliser sa restauration pour aboutir à sa réouverture. Or, dans le cadre du centenaire de la grande guerre et durant l'année 2016, la maison d'Henri Barbusse représente un des sites majeurs de mémoire. En effet, Henri Barbusse fut le premier des écrivains combattants d'une longue liste, parmi lesquels Maurice Genevoix, Roland Dorgelès, Blaise Cendrars, à décrire la vie des combattants dans son livre « le Feu » pour lequel il obtint le prix Goncourt en novembre 1916. C'est pourquoi il lui demande de lui indiquer si elle entend prendre des dispositions pour contribuer financièrement à la requalification de cette maison et participer aux initiatives publiques prises par l'association des amis d'Henri Barbusse.

Texte de la réponse

La maison d'Henri Barbusse, à Aumont-en-Halatte (Oise), est effectivement dans un état de conservation qui ne lui permet pas d'être ouverte au public dans des conditions satisfaisantes. Cette maison est la propriété d'une association, l'association des amis d'Henri Barbusse, et il appartient d'abord à celle-ci de proposer un projet de rénovation et de valorisation susceptible de bien mettre en valeur ce site important de mémoire. Aucun projet de ce type n'a à ce jour été transmis aux services du ministère de la culture et de la communication. Par le passé, des subventions publiques ont été attribuées à l'association et ont permis d'entreprendre des travaux. Le ministère de la culture et de la communication est prêt à étudier un projet de rénovation qui s'appuierait sur un projet scientifique et culturel de qualité, aux côtés des collectivités territoriales concernées. Enfin, la Fédération nationale des maisons d'écrivain et des patrimoines littéraires, soutenue par le ministère de la culture et de la communication, est également en mesure d'apporter un soutien méthodologique à une telle entreprise.

Données clés

Auteur : [M. Marc Dolez](#)

Circonscription : Nord (17^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 76602

Rubrique : Patrimoine culturel

Ministère interrogé : Culture et communication

Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 23 juin 2015

Question publiée au JO le : [24 mars 2015](#), page 2084

Réponse publiée au JO le : [11 août 2015](#), page 6139